

Convention d'athlète pour le cadre national élite

Cher membre du cadre, Grâce à tes bonnes performances, tu as rempli les critères d'accès pour le cadre national de la Fédération Suisse Romande de Danse. Ta sélection dans le cadre est un élément important de la promotion des athlètes de de la Fédération Suisse Romande de Danse. L'appartenance à un cadre entraîne certains droits et obligations pour toi, en tant qu'athlète, et pour ton club. D'autre part, cette appartenance représente un certain défi dans la mesure où on attend de toi une intégration du programme de ton club et du programme de ta Fédération. Dans ta fonction de membre de cadre, tu es bien sûr aussi un modèle pour plein d'autres danseurs et danseuses de ton club et de ta région, mais aussi de la Suisse entière.

Privilèges et droits

Plusieurs offres sont prévues pour ton cadre que tu retrouveras dans le catalogue de cadre. Il peut s'agir de compétitions, de rendez-vous du cadre, de camps d'entraînements et de journées d'entraînement en commun. Le responsable de ton cadre te présentera et discutera avec toi. Le catalogue de cadre détaillé comprenant toutes les mesures de soutien proposées à ton cadre. En acceptant les prestations que t'offrent la Fédération Suisse Romande de Danse, tu t'engages par principe à participer à toutes les activités obligatoires de ton cadre. Tu trouveras le programme des cadres nationaux dans le bulletin du sport de performance. Tu ne peux manquer une activité que par force majeure. En cas d'un tel empêchement, tu dois, toi, ou ton entraîneur en informer le responsable de ton cadre suffisamment tôt par téléphone ou par courriel. En cas de raisons pédagogiques et médicales, une lettre de l'enseignant/de la professeur, du conférencier, etc. ou du médecin de famille ou du médecin de l'association doit être jointe. D'éventuels frais lors d'une annulation à court terme, seront à la charge de l'athlètes.

Représentation

En tant que représentant de la Fédération Suisse Romande de Danse lors de compétitions internationales, tu reconnais les intérêts primordiaux de la Fédération (p.ex. pour les relais de la Fédération). Tu t'engages à toujours les privilégier par rapport à tes intérêts personnels et à les soutenir le mieux possible.

En tant qu'athlète de cadre de la Fédération Suisse Romande de Danse, tu as une grande responsabilité étant donné que tu es un exemple pour

toute la natation suisse. Ainsi nous attendons de toi un maximum d'engagement pendant toutes les activités d'entraînement et de compétition.

Protection des données

En vue du traitement de données personnelles dans le cadre de prestation de la Fédération Suisse Romande de Danse :

1. Champ d'application :

La présente déclaration s'applique au traitement de données dans les domaines suivants : diagnostic de la performance, service médical, service d'urgence, suivi médical, psychologie du sport et recherche en sciences du sport.

2. Données et informations concernées :

La Fédération Suisse Romande de Danse traite toutes les données nécessaires dans les domaines précitées, par exemple : nom, prénom, sexe, adresse et, en particulier, données médicales et données relatives au diagnostic de la performance.

3. Conservation et archivage des données :

Les données sont conservées et archivées conformément à la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (loi sur la protection des données).

4. Droit de consulter les données : L'athlète peut à tout moment consulter ses propres données. La présente déclaration de protection des données est considérée comme un consentement au traitement des données par la Fédération Suisse Romande de Danse à des fins de diagnostic de performance, de soins médicaux et de recherche en sciences du sport, conformément aux principes définis aux alinéas 1 à 4 et aux dispositions de la loi sur la protection des données. Tu donnes ton accord général à la Fédération suisse de natation d'utiliser ton image (photos) pour des publications liées à la Fédération Suisse Romande de Danse, respectivement ses partenaires. Vous donnez également votre accord pour l'utilisation d'images et de données de votre personne dans le cadre des diagnostics de performance propres l'association et des projets de recherche avec des partenaires.

Membre du cadre national

En tant que membre du cadre national, tu t'informes régulièrement du calendrier et des convocations sur notre site www.fsrld.ch et tu respectes les directives, ainsi que décision prise par la Fédération Suisse Romande de Danse. Lors des activités du cadre, on attend de toi un comportement irréprochable. Si tu contrevenais aux règles fondamentales tu subirais les conséquences prévues par le règlement disciplinaire la Fédération Suisse Romande de Danse. Obligations du club Les activités du cadre sont toujours prioritaires par rapport à une activité du club. C'est la raison pour laquelle les entraîneurs personnels et les présidents de club doivent également signer cette convention. Il se peut qu'une participation financière soit exigée pour certaines activités qui devraient, dans la mesure du possible, être supportée par le club. la Fédération Suisse Romande de Danse et les régions s'efforcent de garder ces participations les plus basses possible.

Assurance et caisse maladie, sont de la responsabilité des participants et de leurs représentants légaux. La Fédération Suisse Romande de Danse décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie. Une assurance privée pour l'annulation des frais de transport ou un contrat d'assistance sont fortement recommandés. Examen médical sportif dans son propre intérêt, chaque athlète de haut niveau devrait se soumettre à un examen médical sportif par année. Pour les membres du cadre nationale, l'examen médical n'est pas obligatoire mais recommandé. la Fédération Suisse Romande de Danse ne prend pas en charge une les frais.

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) Si un sportif a besoin d'une substance ou d'une méthode interdite par la liste du dopage pour des raisons de santé, il peut demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) (English : Therapeutic Use Exception, TUE). Il est de la responsabilité de l'athlète de s'assurer que les clarifications médicales appropriées ont été faites à l'avance. Afin d'exclure tout problème, une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doit être déposée immédiatement auprès de l'Antidopage Suisse et doit être reconnue.

Validité : La convention d'athlète présente, est à envoyer jusqu'au 31 octobre de chaque année. Si celle-ci ne devait pas arriver à temps, la Fédération Suisse Romande de Danse part de l'idée que l'athlète renonce au statut de membre du cadre. Tout droit aux soutiens de cadre sera supprimé pour la saison à venir.

Par ma signature, je confirme avoir bien lu et compris cette convention.

Athlète

Nom / Prénom :

Discipline :

Date / Signature :

Autorité parentale (pour les mineurs)

Nom / Prénom :

Date / Signature :

Entraîneur / Professeur

Nom / Prénom :

Date / Signature :

Président du club

Nom / Prénom :

Date / Signature :

Club :